

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023**

PROCÈS VERBAL

**Monsieur Bertrand
AFFILÉ
ADOPTÉE 2023-054**

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-HERBLAIN ET DE LEURS SUPPLÉANTS
POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

Début de la séance : 18h00

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous. Je vais faire l'appel.

M. LE MAIRE : Je pense que le quorum est maintenant rempli.

Nous devons désigner un ou une Secrétaire de séance et dans l'ordre du tableau, c'est Françoise DELABY qui pourrait être sollicitée pour cette mission. C'est bien d'être Secrétaire de séance pour ces deux Conseils parce que ce n'est pas là où vous aurez le plus de lecture.

Je dois mettre en place le bureau électoral en application de l'article R.133 du code électoral : je suis Président de droit, le Secrétaire ou la Secrétaire de séance en fait partie.

Nous avons à désigner deux Conseillers municipaux parmi les plus âgés, les plus expérimentés qui pourraient être par exemple Bernard FLOC'H et Nelly LEJEUSNE.

M. FLOC'H : Bien, Monsieur LE MAIRE.

M. LE MAIRE : Vous êtes désigné de toute façon.

M. FLOC'H : Oui, d'accord.

M. LE MAIRE : Pour compléter le bureau de vote, deux Conseillers municipaux parmi les plus jeunes, et ce sont Léa MARIÉ et Amélie GERMAIN qui remplissent cette qualité.

Nous aurons un bureau de vote composé de moi-même, de Françoise DELABY, Bernard FLOC'H, Nelly LEJEUSNE, Léa MARIÉ et Amélie GERMAIN.

Vous savez qu'il n'y a pas de débat, et je vais expliquer pour tout le monde le mode de scrutin.

Nous allons procéder à l'élection des délégués supplémentaires et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 septembre de cette année. En application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués supplémentaires et les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Cela veut dire que vous devrez voter avec les listes qui vous seront remises.

Vous rappelez que dans toutes les communes de 9 000 habitants et plus, toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, donc vous serez toutes et tous appelés à vous déplacer pour voter le 24 septembre.

Je dois vous rappeler également que dans les communes de 30 800 habitants et plus, nous devons attribuer des sièges de délégués supplémentaires et de suppléants pour assurer une représentativité plus forte des villes les plus importantes. Je crois qu'il y a quatre communes en Loire-Atlantique qui sont concernées, de mémoire, Nantes, Saint-Nazaire, Saint-Herblain et Rezé.

Je dois vous préciser que les membres du Conseil Municipal qui sont également, députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Je vous rappelle également que les délégués et suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune et de nationalité française, puisqu'il s'agit d'élire des parlementaires.

Le Conseil Municipal doit élire 23 délégués supplémentaires et 16 suppléants.

Je dois vous préciser que les listes doivent comporter autant de noms qu'il y a de délégués supplémentaires et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète, nous pouvons présenter une liste qui ne donnerait pas les 23 plus 16 suppléants. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, en commençant hommes/femmes, femmes/hommes, peu importe, mais l'alternance doit être respectée.

Je n'ai reçu que 3 listes pour l'instant. Personne ne dépose une liste supplémentaire ? Non, très bien, merci. Une liste présentée par les élus socialistes, communistes et républicains, une liste présentée par « Saint-Herblain en Commun » et une liste présentée par « Entendre et Agir ».

Nous allons voter de la façon suivante : à l'appel de son nom, chaque conseillère municipale ou conseiller municipal fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin plié, deux si vous avez un pouvoir, bien entendu, du modèle qui est le même fourni pour tout le monde, vous devrez plier le bulletin et le déposer dans l'urne vous-même. Si toutefois certains ne souhaitent pas prendre part au vote, nous enregistrons qu'ils n'auront pas souhaité prendre part au vote. Une fois que tout le monde a voté, le Président déclarera le scrutin clos.

Nous appellerons ensuite les membres du bureau électoral qui ont été nommés tout à l'heure pour assurer le dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins qui sont déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs, en application des textes L.65, L.66 du Code électoral sont signés sans exception par les membres du bureau et ils seront annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ils sont placés ensuite dans une enveloppe close qui sera jointe au procès-verbal.

Nous allons distribuer le matériel de vote. Vérifiez bien que vous avez le bon nombre, trois listes. Si vous avez un pouvoir, vous devez avoir deux fois trois listes.

Une fois que le vote aura été réalisé et clos, il y aura un dépouillement et à l'issue des dépouillements, nous attribuerons les mandats de délégués supplémentaires et si toutefois certains étaient dans la salle, je devrais à ce moment-là les interpeller pour demander s'ils refusent ou s'ils acceptent, plutôt s'ils refusent, un peu particulier, en général, on demande si on accepte, là en l'occurrence, c'est s'ils refusent. Pourquoi ? Dans ce cas-là, cela veut dire qu'on active un suppléant dans la liste des suppléants.

Quand la distribution sera terminée, vous verrez que les listes se ressemblent furieusement en apparence, mais pas en contenu. J'invite chaque élu avant de voter à bien vérifier que ce soit bien la liste conforme à ses souhaits qu'il ou elle s'apprête à glisser dans l'urne.

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 9 juin à 18h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le vendredi 2 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Frédérique SIMON, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Léa MARIÉ, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Laurent FOUILLOUX, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Vincent OTEKPO, Eric BAINVEL, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Baghdadi ZAMOUM À Sarah TENDRON, Joao DE OLIVEIRA À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Nadine PIERRE À Guylaine YHARRASSARRY, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Françoise DELABY

DÉLIBÉRATION : 2023-054

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HERBLAIN ET DE LEURS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION : 2023-054
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HERBLAIN ET DE LEURS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Le Conseil Municipal de la ville de Saint-Herblain s'est réuni le 09 juin 2023 afin de procéder à l'élection des délégués supplémentaires et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2023.

Le Conseil Municipal avait à élire 23 délégués supplémentaires et 16 suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Trois listes étaient en présence :

1. Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »
2. Liste « Saint-Herblain en commun »
3. Liste « Entendre et agir »

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du résultat du vote retransmis dans le procès-verbal d'élection.

M. LE MAIRE : Je vous invite à regagner vos places.

Je vais d'abord donner les résultats du vote, et ensuite le nombre de délégués obtenus.

Nombre de votants 43 bulletins trouvés dans l'urne, nombre de **bulletins nuls 0**, nombre de **bulletins blancs 0**, donc nombre de **suffrages exprimés 43**.

Ont obtenu :

La liste « élus socialistes communistes et républicains » : **32 voix**.

La liste « Saint-Herblain en commun » : **8 voix**.

La liste « Entendre et Agir » : **3 voix**.

Je vous laisse faire les calculs, il me semble qu'on arrive bien à 43 voix.

Nombre de délégués supplémentaires :

Pour la liste « élus socialistes communistes et républicains » : **18 délégués**.

Pour la liste « Saint-Herblain en commun » : **4 délégués**.

Pour la liste « Entendre et Agir » : **1 délégué**.

Cela fait bien 23.

Il faut que j'aille jusqu'au numéro 18, et que j'interpelle ceux qui seraient dans la salle.

Si jamais vous entendez votre nom, comme je ne connais pas tout le monde, je vous invite à lever la main.

Sont élus délégués :

Élus socialistes communistes et républicains :

Gildas LE CUNFF, qui n'est pas dans la salle.

Claudine DELAUNAY. Madame DELAUNAY, acceptez-vous ou refusez-vous cette mission ?

Mme DELAUNAY : J'accepte.

M. LE MAIRE : Très bien.

Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, je ne le vois pas.

Madame Florence GAUTIER, je ne la vois pas.

Monsieur Édouard LE BOULAIRE, je ne le vois pas.

Madame Léïla PRIEUX, je ne la vois pas.

Monsieur Augustin LECHAT-BLIN, je ne le vois pas.

Madame Sophie ANDRÉ.

Monsieur Marc GRENIER.

Madame Françoise BLANGY.

Monsieur Jean-François CHAMPAGNE.

Madame Elvire GUIMAS.

Monsieur Corto NAVARRE.

Madame Fabienne VINCENT, je ne la vois pas.

Monsieur Pascal MASSIOT.

Madame Marie-Frédérique LAVANCHY. Madame LAVANCHY, acceptez-vous ou refusez-vous cette mission ?

Mme LAVANCHY : J'accepte

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Albert LISBONA. Acceptez-vous ou refusez-vous cette mission ?

M. LISBONA : J'accepte

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Fanny SALMON est le numéro 18, et je crois ne pas la voir dans la salle.

Pour les 4 délégués de « Saint-Herblain en commun »

Madame Sandrine BUCHOU, je ne la vois pas.

Monsieur Simon BRUNEAU. Monsieur BRUNEAU, acceptez-vous ou refusez-vous cette mission ?

M. BRUNEAU : J'accepte.

M. LE MAIRE : Très bien.

Madame Céline BRUNEAU. Acceptez-vous ou refusez-vous cette mission ?

Mme BRUNEAU : J'accepte

M. LE MAIRE : Très bien.

Monsieur Soriba DABO, je ne le vois pas.

Pour la liste « Ensemble et Agir »

Monsieur Maden CHOBLET. Acceptez-vous ou refusez-vous cette mission ?

M. CHOBLET : J'accepte.

M. LE MAIRE : Très bien.

Sont élus délégués suppléants :

Pour la liste «Entendre et agir » : 1 délégué suppléant.

Madame Nathalie LEFROY. Madame LEFROY, acceptez-vous ou refusez-vous cette mission de délégué suppléant ?

Mme LEFROY : J'accepte

M. LE MAIRE : Très bien, merci.

Pour la liste de « Saint-Herblain en commun » : 3 délégués suppléants.

Madame Anne LATOUCHE-THÉBAUD, je ne la vois pas.

Monsieur Didier ELSERMANS. Monsieur ELSERMANS, acceptez-vous ou refusez-vous cette mission de délégué suppléant ?

M. ELSERMANS : J'accepte.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Martine BORDRON, je ne la vois pas.

Pour la liste des « élus socialistes communistes et républicains » : 12 délégués suppléants.

Monsieur BOURBIGOT Jean-Paul ne semble pas être dans la salle,

Madame Catherine POQUET ne semble pas être dans la salle.

Monsieur Louison TALLIO, ne semble pas être dans la salle.

Madame Françoise FOUCAULT, ne semble pas être dans la salle.

Monsieur Rémi TURPIN, ne semble pas être dans la salle.

Madame Patricia JAUNET, ne semble pas être dans la salle.

Monsieur Loïc PRIOUX, ne semble pas être dans la salle.

Madame Sophie CRÉACH, ne semble pas être dans la salle.

Monsieur Jean-Luc GAUTIER, ne semble pas être dans la salle.

Madame Annaïck BERZAY, ne semble pas être dans la salle.

Monsieur Michel FRAPPART, ne semble pas être dans la salle.

Madame Estelle SANZ-APARICIO, ne semble pas être dans la salle.

Nous avons à faire circuler un parapheur de déclaration de choix, puisque chacun d'entre vous doit indiquer dans quel « vivier de remplaçant », il souhaite que l'on puise si jamais il était amené pour des raisons que la Préfecture accepterait à ne pas pouvoir voter, je pense en cas de maladie ou blessure.

Le 24 septembre, vous devez être là, ce n'est pas une excuse recevable, et je crois que si l'excuse n'est pas recevable, c'est une petite amende de 135 euros, me semble-t-il, qui vous serait infligée.

Les délégués présents se sont bien manifestés. Madame Farida REBOUH a désigné un remplaçant puisqu'elle peut être électrice également en tant que conseillère départementale, et on aura un suppléant qui sera désigné.

Je vous demande encore un petit peu de patience. Nous avons à signer le procès-verbal avec les deux feuilles annexes, et nous aurons également à signer avec Françoise DELABY le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Personne ne sort tant que vous n'avez pas dit dans quel vivier de suppléants vous souhaitez qu'on recrute éventuellement le vôtre.

Le Conseil Municipal prend acte du résultat du vote retransmis dans le procès-verbal d'élection et ses annexes.

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
LE CUNFF Gildas	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
DELAUNAY Claudine	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
LE BOULAIRE Nicolas	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
GAUTIER Florence	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
LE BOULAIRE Edouard	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
PRIEUX Léïla	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
LECHAT-BLIN Augustin	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
ANDRE Sophie	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
GRENIER Marc	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
BLANGY Françoise	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
CHAMPAGNE Jean-François	Liste « Elus socialistes,	Supplémentaire

	communistes et républicains »	
GUIMAS Elvire	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
NAVARRÉ Corto	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
VINCENT Fabienne	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
MASSIOT Pascal	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
LAVANCHY Marie-Frédérique	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
LISBONA Albert	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
SALMON Fanny	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Supplémentaire
BUCHOU Sandrine	Liste « Saint-Herblain en commun »	Supplémentaire
BRUNEAU Simon	Liste « Saint-Herblain en commun »	Supplémentaire
BRUNEAU Céline	Liste « Saint-Herblain en commun »	Supplémentaire
DABO Soriba	Liste « Saint-Herblain en commun »	Supplémentaire
CHOBLET Maden	Liste « Entendre et Agir »	Supplémentaire
BOURBIGOT Jean-Paul	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
POQUET Catherine	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
TALLIO Louison	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
FOUCAULT Françoise	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
TURPIN Rémi	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
JAUNET Patricia	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
PRIOUX Loïc	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
CREACH Sophie	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
GAUTIER Jean-Luc	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
BERZAY Annaïck	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
FRAPPART Michel	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
SANZ-APARICIO Estelle	Liste « Elus socialistes, communistes et républicains »	Suppléant
LATOUCHE-THEBAUD Anne	Liste « Saint-Herblain en commun »	Suppléant
ELSERMANS Didier	Liste « Saint-Herblain en commun »	Suppléant
BORDRON Martine	Liste « Saint-Herblain en commun »	Suppléant
LEFROY Nathalie	Liste « Entendre et Agir »	Suppléant

Saint-Herblain le : 09/06/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Françoise DELABY

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12 juin 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12 juin 2023

M. LE MAIRE : Je dois vous rappeler que la prochaine séance du Conseil Municipal a lieu le lundi 26 juin à 14 heures dans cette salle, que les commissions auront lieu le lundi 12 juin, à 18 heures pour la Commission Transition écologique aménagement et environnement, à 18 heures 30 pour la Commission Affaires générales et à 19 heures pour la Commission Solidarité et vie sociale.

La séance est levée à 19h07

Saint-Herblain le : 09/10/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Françoise DELABY

Bertrand AFFILÉ